

Le chef du Département de la santé et de l'action sociale

Av. des Casernes 2 BAP 1014 Lausanne

Aux instances consultées selon liste en annexe

Lausanne, le 28 janvier 2010

Mise en consultation d'un projet de modification de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires et de la loi sur la santé publique dans le cadre de la mise en œuvre des révisions LAMal

Madame, Monsieur,

Ces deux dernières années, la Confédération a mis sous toit deux importantes révisions de la LAMal, la première portant sur le financement hospitalier, la seconde sur le financement des soins fournis par les EMS et les organisations de soins à domicile.

La mise en œuvre de ces révisions au niveau cantonal nécessite une adaptation de la législation cantonale. Le Conseil d'Etat a ainsi autorisé le DSAS à mettre en consultation un projet de modifications de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) et de la loi sur la santé publique (LSP) portant sur ces deux objets.

Vous trouverez toute la documentation relative à cette consultation, en particulier le projets de lois et le rapport explicatif y relatif, sur le site de l'Etat de Vaud : www.dsas.vd.ch. Vous trouverez également sur ce site le questionnaire sur cet objet, que je vous remercie de bien vouloir remplir et retourner à info.santepublique@vd.ch. Si nécessaire, vous pouvez vous adresser au Service de la santé publique (021'316'42'89 ou erika.bovard@vd.ch) pour obtenir une copie papier de ces documents.

La consultation court jusqu'au 15 mars 2010.

Cela étant, afin de vous exposer les principaux enjeux de cette consultation et d'enregistrer vos premières réactions, je vous invite d'ores et déjà à une séance spéciale de la Commission de politique sanitaire élargie aux représentants des communes et des partis politiques représentés au Grand Conseil le **mardi 4 février 2010 de 16 h 30 à 18 h 00**, Salle du Bicentenaire, Rue Cité-Devant 11, 1014 Lausanne.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de vous adresser au Service de la santé publique (M. Marc Weber, 021'316'42'24 ou marc.weber@vd.ch).

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du département

Mallard

Pierre-Yves Maillard

Annexe mentionnée